

FLASH INFOS

Spécial assemblée générale

INALTA - 52 Rue de Beaugé - 72000 LE MANS - www.inalta.fr - dg@inalta.fr - Tél : 02.43.39.28.30

> RAPPORT MORAL

Si l'année 2020 fut marquée par l'irruption brute dans nos vies de la COVID 19, 2021 fut jalonnée par les divers reculs et avancées de la crise sanitaire.

L'Organisation mondiale de la santé parle de « fatigue pandémique » (lassitude, découragement ...) pour qualifier le caractère, l'humeur des populations soumises depuis 2 ans à des épisodes récurrents de reprise épidémique. Les Français jusqu'à présent font preuve de résilience pour continuer de vivre le plus normalement possible.

Le rapport d'activité présenté par le Directeur Général montrera l'action et le fonctionnement soutenu des divers établissements et services. Le rapport financier présenté par la Directrice Financière exposera l'équilibre des comptes.

INALTA témoigne ainsi de la mobilisation de ses professionnels et de l'ingéniosité déployée à maintenir son activité et répondre au mieux à l'accueil des jeunes et à l'accompagnement des parents.

Quelques actions caractéristiques de nos orientations et/ou significatives d'évolution ou de tension

En Sarthe

Les **MECS 72** (*Maison d'enfants à caractère social*) - La transversalité souhaitée en 2018 au moment du rapprochement des deux **M.E.C.S. historiques Le Pourquoi pas et Saint Pavin** s'est renforcée avec la création du **DAU** (*Dispositif d'accueil d'urgence* - la seconde maison fermée en février 2020 à la suite d'épisodes répétés de violence a réouvert en septembre 2021) puis du **PEAD** (*Placement éducatif à domicile*) qui a vu progresser le nombre d'enfants confiés et de la **Maison des familles**, lieu de ressources qui apporte de l'aide (éducative, psychologique, sociale) aux familles dont l'enfant est accompagné.

L'arrivée de nouveaux professionnels a obligé à déménager des bâtiments occupés depuis l'ouverture des services, et permis le rapprochement des directions et administrations du P.E.A.D., du D.A.U. et des M.E.C.S. Saint Pavin.

Les coopérations entre équipes éducatives et professionnels d'établissements distincts sont renforcés et vont leur permettre de réinventer et redéployer leur mission de « collaborer pour co-élaborer ». Ainsi pour des situations dites complexes la mise en œuvre de placements séquentiels.

Cette transversalité institutionnalisée rend aujourd'hui possible la notion de parcours pour les enfants et adolescents accueillis. Pour exemple, l'accueil d'une jeune du DAU, arrivée sur le dispositif après avoir initialement été accompagnée par le PEAD. Ce passage se produit sans rupture avec une continuité du lien éducatif créé.

Le **SEMO 72** (*Service éducatif en milieu ouvert*). - L'année 2021 a été marquée par l'augmentation de l'habilitation du service passant de 1050 mineurs à 1150 et par la poursuite de la hausse des mandats des juges des enfants. Le nombre de mineurs ayant bénéficié d'une mesure AEMO en Sarthe, a augmenté de 22,7 % en 5 ans. La liste d'attente a fluctué sur l'année entre 70 et 220 mineurs et à fin mars 2022 était de 253. Le démarrage des mesures se fait par conséquent de manière tardive et certaines situations jugées moins prioritaires peuvent démarrer avec plus de 6 mois après notification.

Le dispositif de gestion de la liste d'attente créé en 2018 avec des critères de priorisation prédéfinis et la création d'un poste d'éducateur a été cette année 2021 une source de préoccupation constante.

La modification des caractéristiques de la liste d'attente associée à des demandes particulières (besoin d'un suivi dès réception des ordonnances d'assistance éducative ...) nous conduisent à vouloir redéfinir les modalités de gestion des décisions d'AEMO qui nous parviennent bien au-delà de notre capacité autorisée.

L'accompagnement des mineurs et des familles s'est poursuivi dans un contexte de crise sanitaire. Même si l'impact sur les fonctionnements familiaux est difficilement mesurable, il semble réel. Les adaptations aux différentes contraintes imposées par les

mesures de protections ont rythmé le fonctionnement du service. le PEAD).

Dans le cadre du plan pluri annuel de la qualité nous noterons particulièrement :

- Des actions spécifiques pour la prise en compte de la petite enfance comme la création de la carte mentale des acquisitions du jeune enfant, 0-3ans. (id le projet d'expérimentation du GED -grille d'évaluation du développement- au DISMO et au PEAD 49).
- Le développement de l'AEMO modulée, décidée en interne, à partir d'une demande du travailleur social. Un dispositif visant à soutenir la famille, dans « le faire avec », pour des situations dégradées. Une intervention hebdomadaire sur une période de trois mois maxima, renouvelable. Une éducatrice scolaire et une auxiliaire de puériculture interviennent auprès des familles en complément de l'intervention habituelle des travailleurs sociaux.

La Prévention spécialisée 72 - 2021 manifeste un tournant dans la dynamique du service avec l'obtention d'un appel à projets pour aller vers les publics dits invisibles (réappelé « Ne reste pas dans l'ombre ») en quartier prioritaire de la politique de la ville et en zone rurale. A partir d'un consortium (Tarmac, Mission locale, LADAPT) porté par Inalta le service se déploie sur les territoires plus ruraux à partir d'un local itinérant.



Camping-car «Ne pas reste pas l'ombre»

Les supports aux actions ont été renouvelés permettant aux équipes une plus grande diversité de solutions activables en interne :

- Les chantiers éducatifs avec l'association intermédiaire Partage ;
- La distribution de nourriture avec la Banque alimentaire (800 kg de plus qu'en 2020 témoigne des conséquences de la crise sanitaire sur le niveau de vie des familles) ;
- Le CACES (Certificat d'aptitude à la conduite d'engins en sécurité) de cariste ;
- L'accompagnement en direction des hôtels pour une partie prise en charge par Tarmac, ou vers quatre appartements en gestion directe.

L'impact sur la jeunesse de nos territoires de la période troublée, conduisant à des rixes parfois violentes, nécessite une réflexion avec nos partenaires sur les supports à déployer.

En Maine et Loire

Le **DISMO** (*Dispositif spécifique en milieu ouvert*) - L'année 2021 a permis au DISMO de conforter et d'ajuster son organisation aux exigences des attendus du « référentiel de l'enfant suivi dans le cadre d'une mesure d'AEMO » défini par le Conseil Départemental fin 2020.

L'unité Nord du DISMO est donc officiellement créée le 07/10/2021. Cette évolution du périmètre d'exercice a nécessité également des ajustements sur le plan immobilier et au site « Deroche » à ANGERS s'est ajouté le site « Nid de Pie » (accueillant également

Ces changements notoires ont été réalisés dans un environnement mouvant tant sur le plan institutionnel qu'au regard d'une politique départementale de protection de l'enfance caractérisée par la saturation de ses dispositifs et un changement d'exécutif en juillet 2021 amenant notamment une suspension du déploiement de la politique CPOM auprès des opérateurs associatifs.

La prescription judiciaire d'AEMO-R et/ou de son renouvellement, n'a fait que croître. En effet et conséquemment à l'embolisation notamment des dispositifs d'hébergement, la saisine du DISMO a pu encore et à de trop nombreuses reprises, apparaître comme un palliatif des décisions de placement et d'AEMO non exécutées.

Malgré la création de sa 3ème unité, pour l'année 2021 le DISMO a fait l'objet d'une prescription judiciaire de 37 % supérieurs à sa capacité installée. Le délai de mise en œuvre d'une mesure d'AEMO-R au DISMO oscille entre 5 et 6 mois.

Cet environnement mouvant est partagé par le PEAD qui depuis sa création en 2018 connaît des augmentations d'habilitations successives qui n'ont pas permis d'appréhender les questions d'effet de seuil de façon optimale, impactant la consolidation espérée des équipes, la mise au travail sereine d'une culture commune. Malgré cela, la force et les ressources de cette équipe lui ont permis de « surfer » sur ces évolutions tout en poursuivant une approche exigeante, ambitieuse et vertueuse de l'action éducative, dans le respect du cahier des charges départemental. Par ailleurs, ce service est aujourd'hui repéré et identifié par ses partenaires pour sa fiabilité, sa réactivité, sa disponibilité et son adaptabilité au service des besoins des enfants et de leur famille.

Par son expertise, il identifie les besoins en repli et placements hors domicile, les accompagne auprès des familles, les motive auprès du département mais ne peut matériellement les mettre en œuvre via un équipement propre. Au regard de la saturation maximale des dispositifs d'hébergement du département, nombre de ces besoins se heurtent aux difficultés voire impossibilités de réalisation.

Le **CEF** (*Centre éducatif fermé*) - Le dispositif CEF se sature : plus de la moitié des jeunes accueillis (57%) ont fait l'objet d'un renouvellement de placement ; pratiquement la moitié des accueils (47 %) sont des sorties de détention.

En Mayenne

Le **PADA** (*Pôle d'accueil diversifié adolescents*) - Le PADA, concomitamment à une augmentation du nombre de jeunes en attente de placement sur le département, a dû faire face à une augmentation du nombre de jeunes accueillis sur l'hébergement collectif, mais aussi à une augmentation très importante du turn-over des jeunes sur le suivi externalisé. Est-ce un effet de la pandémie ?

Les conséquences sur les équipes se sont également traduites par un turn-over inédit et important de professionnels sur l'hébergement collectif.

Le PADA a répondu en s'appuyant sur ce qu'il a capitalisé depuis sa création : la recherche de réponses de plus en plus individualisées et personnalisées, le recentrage sur les unités de

vie de l'hébergement collectif, le renforcement des équipes et l'élargissement de la palette de réponses et de supports.

Si la pandémie a pu mettre en lumière nos forces telles que l'individualisation des réponses et l'adaptabilité de notre organisation, elle a révélé quelques fragilités mais surtout confirmé l'évolution du profil des jeunes.

De plus en plus de situations sont lourdes et complexes. Pour les accompagner sans s'épuiser des renforts internes, mais aussi des étayages extérieurs sont nécessaires.

La **Prévention spécialisée 53**, depuis le mois de juin 2020, à la suite du développement de son intervention à Evron et du renforcement de celle à Mayenne, a revu l'organisation de l'activité éducative en trois équipes distinctes.

Elle dispose maintenant d'un local mobile qui permet de « aller vers », renforce sa visibilité et offre un lieu de rencontre et d'accueil sécurisé aux jeunes les plus isolés et éloignés des structures de droit commun.



Après des mois d'attente, grâce au soutien du Conseil départemental et la patience de Mayenne Habitat, elle a pu investir de nouveaux locaux, situés à Saint Berthevin, dédiés à la direction et la vie administrative du service. Ces locaux permettent notamment de renforcer la démarche partenariale en ayant maintenant la capacité d'accueillir.

La crise sanitaire, avec ses contraintes de distance physique imposée, voire d'isolement a contraint et permis d'affiner l'utilisation des réseaux sociaux.

Le **SAP (Service d'Appui au Pénal)** qui œuvre dans le champ du socio-judiciaire en Mayenne a pris en avril 2021 son « autonomie ». INALTA, par le biais de ce service contribue notamment au projet départemental en intégrant les auteurs relevant du CPCA (Centre de prise en charge des auteurs de violence conjugale) dans les stages de responsabilisation des auteurs de violences conjugales.

Le **CMPP (Centre Médico-Psycho-Pédagogique)** avec l'association Félix Jean Marchais a déployé le dispositif des « Petits pas » destiné aux parents d'enfants de 0 à 6 ans sur Laval agglo et Renazé.

L'atelier artistique a organisé une exposition des œuvres réalisées par les enfants accompagnés par Laetitia-May le Guélaff (artiste plasticienne) et deux cliniciennes.

L'immobilier accompagne nos projets et ne cesse d'être présente (MECS Le Pourquoi pas, SEMO 72, Prévention 72).

Nous aurons fin 2022 une concrétisation : un nouveau siège social au Mans, rue Grémillon, qui intégrera également la direction du SEMO 72.

Répondre à l'activité dans le contexte sanitaire a entraîné 75 embauches en CDI (dont la transformation de 36 CDD en CDI) et 592 en CDD en grande majorité pour des motifs de remplacement (l'effectif à fin décembre 2021 était de 510 salariés).

Pour équiper les travailleurs sociaux d'un outil efficace dans l'évaluation de la situation du mineur la formation à la méthode conceptualisée par Francis Alföldi se poursuit.

Se poursuit également la formation au logiciel Sil'Age pour répondre à l'obligation du dossier unique de l'usager, d'autant plus nécessaire quand le dossier doit être partagé par plusieurs professionnels en différents lieux et conformément aux exigences de sécurité imposées par la réglementation sur la protection des données personnelles.

Nous avons ainsi rappelé quelques éléments marquants de l'année 2021 que les rapports d'activité et financier préciseront. Nous travaillerons les éléments problématiques avec nos partenaires.

L'activité a été importante et n'a pu se réaliser dans le contexte pandémique que par l'engagement et l'inventivité des professionnels.

Nous critiquons l'année dernière, lors du versement de la prime COVID, la logique de silo adoptée par les autorités de tarification au lieu d'une prise en compte de l'unité associative proposant une offre de service diversifié.

Lors de la conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social du 18 février dernier, le Gouvernement et l'Assemblée des départements de France se sont engagés à revaloriser les métiers de la filière socio-éducative à hauteur de 183 € nets par mois. Nous saluons cette reconnaissance. Néanmoins pour assurer l'attractivité de notre secteur nous devons prendre en considération tous les professionnels du secteur.

Réussir cette attractivité est d'autant plus nécessaire que la mise en œuvre des décisions de justice censées protéger les mineurs mal traités ou délaissés intervient dans certains départements avec des retards croissants.

Nous remercions vivement les professionnels et directeurs, les administrateurs, qui contribuent à notre activité au bénéfice de la protection de l'enfance.

Nous remercions tous nos partenaires, Etat et collectivités territoriales, villes et organismes sociaux qui nous font confiance et nous soutiennent.

Le président
Alain Villerbu

> ASSEMBLEE GENERALE DU 7 juin 2022

SYNTHESE DES RAPPORTS D'ACTIVITE DE L'EXERCICE 2021

L'exposé qui suit consiste en une synthèse de l'ensemble des rapports d'activités des établissements et services d'INALTA pour l'année 2021. Il ne rend pas compte du détail et de la richesse de l'activité de chacun d'eux. Pour l'exhaustivité, il convient de passer par la lecture de chacun des rapports. Pour faciliter l'observation des évolutions, cette synthèse est organisée dans une présentation identique à celle des cinq derniers exercices. Les pourcentages (indicatifs) entre parenthèse font référence aux valeurs de l'année précédente (2020).

1 - LES ACTIONS SOCIO-EDUCATIVES

1.1 - A partir du domicile

1.2 - Avec hébergement

1.3 - Dans les quartiers

2 - LES ACTIONS DE SOUTIEN A LA PARENTALITE

3 - LES ACTIONS MEDICO-SOCIALES

4 - PERSPECTIVES

Opter pour la même trame de présentation, c'est induire l'image de la stabilité derrière les chiffres. Les exercices successifs sont alors perçus comme identiques ou proches, variant uniquement par le volume de l'activité. Or sur le plan qualitatif, pour caractériser l'année 2021, il conviendrait évidemment de revenir à la pandémie comme le font chacun des directeurs-rédacteurs des rapports d'activités. Covid-19 avait caractérisé l'exercice 2020 pour expliquer certains chiffres, par exemple, la baisse des contacts en rue pour les équipes de prévention spécialisée, la baisse importante de volume de la formation continue. Un retour progressif à la normale, des périodes de confinement avec l'impératif de maintenir l'ensemble des activités, modifient la photographie d'une année sur l'autre.

Sur le plan quantitatif, l'activité est ainsi plus proche de l'année 2019 avec bien souvent un niveau supplémentaire.

Sur le plan qualitatif, des aspects qui caractérisaient des évolutions majeures pour certains établissements ou services et expliquaient certaines évolutions dans les chiffres de 2020 sont récurrents ou amplifiés, quelques exemples : une nouvelle augmentation de la capacité du SEMO 72, une nouvelle augmentation de la capacité du PEAD 0-6 ans en Maine et Loire, le maintien d'une capacité augmentée du suivi extérieur du PADA pour ne citer que ces trois exemples. De même, outre la gestion des différentes séquences de la pandémie, d'autres aspects caractérisent l'exercice 2021 : l'installation de nouvelles directions, partagée pour le CER et le CEF ; partagée aussi pour le SEMO 53, le service d'investigation éducative et le nouveau service d'appui au pénal en Mayenne ; partagée pour le périmètre DISMO et PEAD 0-6 ans en Maine et Loire ou ces services ont connu une longue période particulièrement

mouvementée de restructuration et de déménagement pour mettre en œuvre des demandes d'extension d'activité particulièrement significatives. Un peu à cheval sur les deux années, une nouvelle direction au SEAD l'Escabelle, des interrogations sur le modèle d'interventions éducatives adossées sur le placement familial spécialisé, un élan renouvelé et des perspectives mobilisatrices pour 2022.

Ce regard rétrospectif sur ces évolutions autorise un constat : ces recrutements de directions mais aussi pour de nombreux cadres intermédiaires se sont réalisés par des mobilités internes. INALTA dispose d'un effectif dont les compétences sont susceptibles d'être mises en valeur au service des missions confiées.

A partir de ces évolutions, quelques données en chiffres pour présenter globalement les contours de l'association INALTA au terme de l'exercice 2021 : 30 activités pour 30 715 048 € de budget (-2%), employant 510 salariés au 31 décembre (+2,6%) pour 473 ETP (+2,6%), 87% en contrat à durée indéterminée dont 70% de femmes. L'ancienneté moyenne des salariés dans l'association est de 9 années pour les salariés en contrat à durée indéterminée, l'âge moyen de 43,5 ans. L'âge moyen progresse d'une année en deux ans. 517 stagiaires (+79,5%) ont bénéficié d'une formation professionnelle (311 salariés, +11,5%) dont 11 pour des formations qualifiantes ou diplômantes (12 en 2020). L'association répond à hauteur de 92% à son obligation d'emploi des travailleurs handicapés.

6 565 enfants ou adolescents (+18%) furent accompagnés en 2021 par les établissements et services d'INALTA

1 506 (+41%) contacts éducatifs furent engagés dans les quartiers prioritaires par les équipes de prévention spécialisée.

1 – LES ACTIONS SOCIO-ÉDUCATIVES

1.1 – A PARTIR DU DOMICILE

3938 enfants ou adolescents (+10%)

 L'action éducative en milieu ouvert : SEMO 72 ; SEMO 53 ; DISMO 49

Sans distinction du caractère renforcé de l'action, exclusif pour le DISMO en Maine et Loire, complémentaire à l'AEMO en Mayenne et pour la Sarthe la mise en œuvre en 2018 de l'AEMO modulée :

- > **2931 mineurs** (+13%) accompagnés pour une mesure d'AEMO.
- > Pour les **1032** (+11%) entrés dans l'année, 57,5 % de l'effectif est âgé de moins de 10 ans (+5 points) ; 32,4% (+3 points) est âgé de moins de 6 ans. Il est donc observé un rajeunissement des enfants accompagnés en AEMO.
- > Pour les **883** (+8%) mineurs sortis des effectifs en 2021, 23% ont connu une durée inférieure ou égale à un an (22% en 2020) et 61% une durée inférieure ou égale à deux ans (62% en 2020). La durée des mesures reste stable sur les deux dernières années sans retrouver les proportions de 2019 où globalement elle s'observait dans des durées plus courtes. Pour le SEMO 72 et le DISMO 49, la réception des mesures d'AEMO hors des capacités autorisées implique des délais d'attribution augmentés, des situations dégradées, la nécessité de préconiser des renouvellements au-delà de la première décision.

Un haut niveau de suractivité caractérise à nouveau l'exercice 2021 pour le SEMO 72, elle s'établit à 25% avec pourtant une habilitation re-basée à 1150 mineurs. Sur l'année, la liste d'attente a ainsi évolué entre 71 et 217 mineurs (chiffre de décembre). En mai 2022, elle s'établit à 250 et nous impose de reconsidérer les modalités de gestion par une démarche concertée avec l'autorité de tarification. Par convention, la liste d'attente est gérée selon des critères de priorisation par un travailleur social dédié. L'AEMO modulée concerne depuis septembre 2021, 36 mineurs de manière simultanée, elle consiste en une intervention hebdomadaire, sur une période de trois mois maximum, d'une éducatrice scolaire, d'une auxiliaire de puériculture et depuis septembre 2021 d'une médiatrice familiale. L'action s'est renforcée en 2021 sur le thème des conflits conjugaux et l'apport de nouvelles compétences. Deux activités spécifiques furent conduites en 2021 pour le SEMO 53, un groupe de parole tiers digne de confiance grands-parents en cohérence avec la Loi du 7 février 2022 relative à la protection de l'enfance. Puis l'atelier « affirmation de soi » animé depuis 5 années par une éducatrice spécialisée et une psychologue du service pour apprendre à des enfants de 8 à 13 ans à construire des réseaux amicaux adaptés et soutenant. Le 2 décembre, le SEMO 53 invitait ses partenaires aux échanges et à l'interconnaissance à travers l'exposé des pratiques d'interventions éducatives en AEMO autour de situations réelles.

Le DISMO poursuit sur la période l'assimilation du référentiel de l'AEMO du Maine et Loire signé en septembre 2020. Ce document précise rigoureusement les attentes relatives aux interventions éducatives. Le service développe les actions collectives, la

médiation animale, les mini-séjours en sortie de confinement pour mobiliser les aptitudes parentales, renforcer les compétences émotionnelles des parents et des enfants, renforcer l'évaluation du développement et du danger pour l'enfant. Parallèlement et dans le cadre des discussions pour l'élaboration des objectifs d'un CPOM, le service fut sollicité pour une extension de sa capacité portée de 240 à 303 mineurs accompagnés. Cette extension fut mise en œuvre en octobre par une restructuration de l'organisation du service en trois unités géographiques avec une montée en charge progressive tributaire des recrutements et de l'aménagement d'un nouveau site partagé sur Angers avec les équipes du PEAD 0-6 ans.

 Le placement familial : SEAD l'Escabelle à Château du Loir (72)

L'action socio-éducative de l'Escabelle s'articule sur de l'accueil et de l'hébergement diversifié, toutefois très majoritairement, il est organisé au domicile des assistants familiaux. La pratique des éducateurs, se déploie par une intervention à ce domicile : 35 jeunes accueillis (-14,6%) dont 9 admissions dans l'année (-31%) dont 71% de garçons. Pour ces 9 jeunes accueillis, 7 avaient déjà bénéficié d'une mesure de placement. Sur la base des 11 jeunes sortis en 2021, le séjour moyen en placement à l'Escabelle est de 21 mois, inférieur à l'année précédente (35 mois) mais plus proche de la moyenne 2019. Les sortants avaient une moyenne d'âge de 16 ans et 9 mois (17 ans et 9 mois en 2020). Les 35 jeunes accueillis avaient une moyenne d'âge de 15,5 ans contre 14,5 en 2020, observation qui inverse la tendance au rajeunissement des mineurs orientés des années antérieures. En début de placement, 5% des jeunes sont déscolarisés, 25% sont au collège, 28% au lycée et 14% sont scolarisés en MFR ou en ITEP Pro et 6% sont suivis par la Mission Locale.

La baisse d'activité observée en 2021 s'explique par les départs d'assistants familiaux (retraites, démissions, déménagement) et une difficulté à recruter pour garantir la continuité de l'activité. Sur la période, l'effectif des assistants familiaux est ainsi passé de 18 au 1er janvier à 11 au 31 décembre ne permettant pas de répondre aux demandes d'accueils au niveau de l'autorisation du service de 27 jeunes. Le nombre moyen des accueils réalisés en 2021 fut ainsi de 24,69 jeunes. Une amélioration de la situation s'observe au second trimestre 2022 avec des recrutements et la perspective prochaine de pouvoir répondre favorablement à l'accueil de 7 jeunes.

 Le placement éducatif à domicile 0-6 ans Centre-Anjou et Est-Anjou (49)

> **75 mineurs** (-11%) concernés par les interventions du service dans un contexte permanent de redéfinition du volume de l'activité. Pour rappel, le 1er octobre 2020 la capacité du service fut portée à 33 mesures avec une compétence départementale sachant qu'il est appliqué un ratio fratrie puisqu'une mesure peut concerner deux enfants d'une même famille. Afin de stabiliser l'organisation et d'anticiper les évolutions, en décembre 2020, sur le modèle du DISMO, l'association proposait au Conseil départemental, une structuration en deux unités (Est et Ouest) sous la responsabilité de deux chefs de service. Unités recentrées sur Angers pour l'exercice de 24 mesures de PEAD chacune soit une capacité globale de 48.

Cette organisation est validée par le Département par arrêté du 18 janvier 2022. Depuis juillet, le service est installé sur le site du nid de pie dans des locaux transitoires dans la perspective d'un aménagement des surfaces réservées pour son installation et celle d'une des trois unités du DISMO.

Le placement éducatif à domicile 11 – 17 ans (72)

> En 2021, **57 mineurs** (+21%) furent concernés par les interventions de ce service ouvert en janvier 2019. Dans l'année, sa capacité autorisée fut portée à 39 mineurs avec une effectivité réalisée le 1er septembre. Malgré cette extension, la liste d'attente reste constante à 21 mineurs au 31 décembre 2021. 27 admissions et 18 départs furent réalisés sur l'exercice. Les préconisations de PEAD sont très majoritairement à l'initiative du SEMO 72 (74%). 59% des placements sont ordonnés au domicile de la mère. Les chiffres relatifs à la scolarité font état d'une tendance défavorable sur la période : le nombre d'enfants déscolarisés progresse, la proportion de jeunes poursuivant une scolarité classique est en repli de 25% et la proportion de jeunes poursuivant une scolarité adaptée progresse de 11%. Les sorties concernent 7 filles et 11 garçons ; 7 mineurs pour un retour au domicile parental et pour 5 situations sans aucun accompagnement socio-éducatif ; 5 jeunes ont atteint la majorité et 5 furent orientés vers un placement en institution. A un an et huit mois, la durée moyenne de séjour au PEAD augmente significativement du fait notamment de quatre placements de plus de deux ans.

L'investigation éducative (53 et 72)

265 mineurs (-10%) concernés par une mesure judiciaire d'investigation éducative (MJIE) soit 160 familles (165 en 2020 et 234 en 2019). Avec la répartition départementale suivante : 188 mineurs en Sarthe et 77 en Mayenne ; 35,5% avaient moins de six ans. Au terme des investigations, 49% se concluent par une décision d'AEMO (35% en 2020), 18,5% par un placement ou son maintien (26% en 2020), 27% par un non-lieu à mesure d'assistance éducative (21% en 2020). Les proportions évoluent pour plus de mesures éducatives en milieu ouvert et moins de décisions de placements. Les préconisations et décisions de placements éducatifs à domicile apparues en 2020 pour la Sarthe s'établissent à 2%.

L'appui au pénal (53)

En 2021, le service d'appui au pénal fut dissocié du service d'investigation éducative pour constituer une activité autonome en Mayenne intervenant dans l'action socio-judiciaire.

> Le contrôle judiciaire socio-éducatif (CJSE) en Mayenne concernait en 2021 **209 suivis** (+32% après deux précédentes hausses enregistrées en 2019 et 2020) dont 90% d'hommes. 61% des 209 personnes suivies avaient plus de trente ans. 116 situations furent clôturées dans l'année (+25%). Cette progression de l'activité est observée sur les quatre derniers exercices et s'expliquerait par la politique pénale du Parquet de Laval en matière de traitement des violences intrafamiliales. Au plan correctionnel 55 % des infractions étaient relatives à ce type de violence, 10% pour des agressions sexuelles et 5% pour du trafic de stupéfiants. Au plan criminel, 70% concernaient des viols.

> Les ESR, pour la troisième année, l'activité s'est réalisée en année pleine, les comparaisons sont donc possibles : **213 enquêtes sociales rapides** furent réalisées sur la période dans le cadre de la permanence d'orientation pénale (215 en 2020) ; 30% comparaissaient pour des violences intrafamiliales, 17% pour des violences volontaires, 16% pour des escroqueries et 6% pour trafic de stupéfiants. En 2021, la convention avec le Parquet de Laval et le service pénitentiaire d'insertion et de probation de la Mayenne

fut renouvelée et introduit un nouvel acteur pour la réalisation des ESR depuis juin : l'association Victime et Prévention Pénale 53. L'organisation de la continuité 365 jours/365 est donc partagée et plus facile à gérer.

17 stages de citoyenneté furent organisés en 2021. Ces stages se présentent aujourd'hui selon trois modalités : classique, de responsabilisation contre les violences (SRV), de responsabilisation contre les violences conjugales (SRVC). Le total des justiciables concernés par cette activité en 2021 est de 165 (+54%) pour 231 personnes convoquées. 48 ont suivi les stages classiques, 49 les stages de responsabilisation contre les violences et 65 les stages de responsabilisation contre les violences conjugales.

> Le groupe de paroles pour auteurs de violences conjugales est calibré ordinairement pour 12 bénéficiaires simultanément pour un cycle de 7 séances collectives. Une session fut organisée de septembre à décembre pour 9 personnes orientées dans le cadre de mesures alternatives aux poursuites décidées par le Procureur de la République.

Le Service Appui au Pénal a participé à la réponse pour l'appel à projet national pour la création d'un Centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales en Pays de la Loire. Appel à projet emporté par notre collectif régional et porté en Mayenne par l'association les 2 rives. Le SAP est attendu sur la prise en charge des bénéficiaires dans le cadre des stages de responsabilisation.

L'aide à la gestion du budget familial(72)

Rassemble les professionnels des mesures judiciaires d'aide à la gestion du budget familial (MJAGBF) et ceux des mesures d'accompagnement social personnalisé renforcées (MASP) dont l'activité fut soumise en 2020 à un nouveau marché public obtenu par l'association :

> **457 mineurs** (-0,6%) ont bénéficié sur la période d'une mesure MJAGBF décidée par le juge des enfants pour garantir une utilisation conforme à leurs intérêts des prestations familiales versées à leurs parents. 15% de ces mineurs ont moins de 3 ans et 57% moins de 11 ans ; 39% sont placés (25% en 2020) et 15% bénéficient d'une mesure d'AEMO. Ces 457 mineurs représentent 147 familles dont 56% de mères seules, 5% de pères seuls. 63% des familles vivent exclusivement des prestations familiales (71% en 2020) ; 86% présentent une situation d'endettement pour non-paiement de factures liées aux charges ; 44% pour des impayés de loyer. 95% des familles sont locataires, les questions relatives au logement sont extrêmement prégnantes pour les familles (8% ont connu des expulsions) et pour les professionnels. Pour 45%, l'origine de la mesure est à l'initiative des circonscriptions de la solidarité départementale.

> Pour les MASP : en 2021, 70 adultes (69 en 2020) furent concernés par l'intervention des professionnels dans le cadre de cette mesure contractuelle dont 22 nouvelles situations, 18 sont sorties des effectifs sur la période. L'activité prévisionnelle dans le cadre du marché public renouvelé en octobre 2020 est établie à 75 situations constantes. L'activité moyenne en 2021 s'établit à 52 mesures simultanées. 51% des situations concernaient des familles avec enfants ; ce sont donc 99 enfants qui furent concernés par les accompagnements en MASP. 48% des bénéficiaires disposent comme seules ressources du RSA ou du RSA et des prestations familiales ; 66% présentent une situation d'endettement pour factures de charges impayées, 11% connaissent des expulsions ou des risques d'expulsions. Pour rappel, les clauses du cahier des

charges sont exigeantes et imposent deux visites mensuelles sous peine de réfaction ce qui impacte significativement le rythme de travail des personnels. En 2021, ce sont 538 visites aux domiciles qui furent réalisées soit une moyenne mensuelle de 45 visites pour les 2 ETP complétées de 228 temps d'entretien au bureau et 41 accompagnements auprès d'institutions.

📍 L'accueil de jour et d'activités équestres (SAJE) en Mayenne

Ouvert en janvier 2015, initialement pour les seuls enfants accueillis dans les services de l'aide sociale à l'enfance (ASE) de la Mayenne, l'accueil de jour s'est rapidement étendu aux différents dispositifs mayennais de la protection de l'enfance. En concertation avec l'ASE de la Mayenne, il fut décidé de revisiter le projet initial sur son fonctionnement et ses journées d'ouverture. Depuis 2019, son calendrier est fonction du calendrier scolaire à quelques aménagements près. Malgré ces ajustements, après six années de fonctionnement, le SAJE réalise en 2021 son niveau le plus bas avec l'accueil de 19 jeunes (-9,5%) dont 68% de garçons.

> Ces 19 jeunes ont très majoritairement moins de 16 ans donc dans l'obligation scolaire.

> 21 % de l'effectif est orienté vers le SAJE par le PADA ; 79% (57% en 2020) par les services de milieu ouvert (AED et AEMO). Ces jeunes vivent donc dans leur famille ; aucun jeune n'était confié chez un assistant familial dont il faut rappeler qu'ils constituaient la cible de l'appel à projet de 2014.

> La majorité (69%) a participé à une séquence comprise entre 3 et 6 mois. Le cahier des charges stipule des séquences de trois mois renouvelable éventuellement une fois. Aujourd'hui un tiers des jeunes est accueilli plus de six mois, voire plus d'un an pour l'un d'entre eux.

> 47 % des jeunes ont une reconnaissance de la maison de l'autonomie (MDA). Ils étaient 24% en 2020. Cette caractéristique impacte les modalités d'intervention et le niveau d'encadrement éducatif nécessaire. Elle impacte aussi parfois la fréquentation puisque l'accueil d'un jeune complexe a mobilisé en permanence un professionnel de mars à novembre deux jours par semaine, jours ou l'effectif était des plus bas.

Conformément à son objectif initial, le SAJE permet de redonner du contenu à la journée pour des jeunes déscolarisés ou en voie de décrochage, 58% des jeunes orientés sont totalement déscolarisés lors de leur admission (48% en 2020), toutefois les 42% scolarisés bénéficient d'une scolarité aménagée. Sur les 15 jeunes ayant quitté le dispositif en 2021, 12 ont intégré soit une formation professionnelle, soit une scolarité aménagée, soit un établissement médico-social adapté ; 1 devrait reprendre sa scolarité au lycée ; 2 ont intégré un séjour de rupture à la fin du séjour au SAJE.

1.2 – AVEC HEBERGEMENT 306 enfants ou adolescents (+7%)

📍 Les établissements pour adolescents : PADA et CER Roger Hyvard en Mayenne ; MECS Le Pourquoi Pas en Sarthe avec son dispositif d'accueil d'urgence associé (DAU) ; CEF la Jubaudière en Maine et Loire

Les établissements gérés par INALTA ont accueilli 259 adolescents en 2021 (+15%), dont 61 % de garçons. Proportions renforcées du fait des deux établissements exclusivement masculins pour le pénal (52% après neutralisation de ces deux établissements). 129 nouvelles entrées dans l'année (+42%) pour 119 sorties (+35%) pour une capacité globale d'accueil de 151 places.

Pour le **Dispositif d'Accueil d'urgence** en Sarthe, la réouverture de la maison de Montfort le Gesnois en septembre caractérise pour une part non négligeable cette année. A compter de cette date, les courbes dessinent une suractivité. Sans parler d'anomalie, la très grande majorité des placements est réalisée dans le cadre de l'assistance éducative et non d'une ordonnance provisoire de placement. Toujours sans parler d'anomalie, l'orientation des jeunes à l'issue de l'accueil est longue à se réaliser, pour une proportion de 46%, le placement dépasse les six mois maximum fixés dans le cahier des charges initial.



Pour le **Pourquoi Pas**, la tendance à un nombre d'adolescents qui bénéficiaient ou demandaient de moins en moins de droits de visites ou d'hébergement s'est inversée en 2021 avec 50% qui partent quelques weekends en famille contre 10% en 2020. Ils sont 68% à être déscolarisés à leur admission le phénomène est en forte progression, les 32% restant bénéficient d'une scolarité adaptée ou d'une orientation MDPH. Pour les 17 jeunes ayant quitté l'établissement, 9 étaient devenus autonomes financièrement et installés dans leur logement ; 4 sont des retours familles. Certaines sorties concernent des accueils relais réalisés pour le Foyer départemental de l'enfance pour des séjours de courtes durées. L'équipe fut profondément renouvelée notamment avec trois mobilités internes au sein de l'association. Mécanisme qui impose la recherche de nouveaux équilibres et la construction d'une cohérence professionnelle.

Au regard de l'évolution globale du profil des jeunes accueillis, le taux d'encadrement est un sujet débattu avec les services de l'ASE de la Mayenne pour l'hébergement du **PADA**, il devrait l'être à l'avenir pour tous les établissements au regard des dispositions de la loi du 7 février 2022 pour la protection de l'enfance. L'équipe est transitoirement renforcée depuis 2020 du fait d'accueils particuliers et d'une suractivité. L'extension provisoire de la capacité du suivi extérieur est reconduite jusqu'en décembre 2022. Avec l'accueil de 35 jeunes et la sortie de 38 autres le contenu réel de l'activité des

professionnels n'est pas lisible dans les chiffres. Le mouvement, le flux est aussi générateur de suractivité par le nombre de démarches et d'actions nécessaires aux accompagnements éducatifs.

Le placement au **CEF**, constituant « une rupture dans le parcours du mineur », il est intéressant d'observer les données relatives à la scolarité et à l'insertion professionnelle. Les 18 élèves évalués se répartissent de la manière suivante : 1 CP, 1 CE1, 2 CE2, 2 CM1, 2 6ème, 5 5ème/4ème, 1 3ème, 1 lycée général. 2 jeunes ont une notification MDPH. En 2021, quatre jeunes ont été rescolarisés : 2 pour des CAP, 1 en collège, 1 en lycée professionnel ; sept ont obtenu un diplôme : 4 certificat de formation générale, 1 diplôme national du brevet, 1 certificat d'aptitude professionnelle, 1 baccalauréat technologique. 45 stages en entreprise furent organisés pour 70% de l'effectif, 6 contrats d'apprentissages ont été signés, 1 contrat d'emploi saisonnier, 1 service civique, 7 contrats d'intérim.

Le **CER Roger Hyvard** construit sa démarche éducative à partir d'une séquence de rupture notamment un séjour de trois semaines actuellement organisé dans l'Aveyron à partir d'activités sportives à dépassement. A leur accueil, 43% des jeunes sont déscolarisés. S'ils sont bien inscrits parfois dans des établissements scolaires, parfois dans des dispositifs d'accompagnement vers l'emploi du fait de l'obligation d'inscription jusqu'à l'âge de 18 ans, la moitié d'entre eux ne les fréquentent plus. La situation de covid-19 et le principe des apprentissages à distance est venu renforcer ce décrochage à la formation.

Les maisons d'enfants : MECS Saint Pavin en Sarthe

L'établissement a accueilli 47 enfants (-23%) dont 9 nouvelles admissions contre 20 en 2020 avec un nombre de journées d'accueil réalisées plus important en 2021. L'âge moyen pour ces vingt enfants entrant est de 10 ans donc en léger rajeunissement. Pour la moitié d'entre eux (55%) l'arrivée à Saint Pavin est un nouveau placement. D'une année sur l'autre la proportion s'est inversée puisque la moitié des accueils étaient des primo-placements en 2020. Les garçons représentent 68% de l'effectif. La MECS Saint Pavin reste identifiée pour l'accueil des fratries. Cela s'observe dans une moindre mesure dans les chiffres 2021 : au 31 décembre, 32% des enfants étaient dans la situation de membre d'une fratrie pour 54% en 2020. La durée moyenne du placement pour les enfants sortis est très stable à 2 ans et dix mois. Pour les huit enfants ayant quitté l'établissement, 6 le font dans un parcours éducatif favorable dont 5 retours en famille, deux pour des accueils chez des assistants familiaux.

1.3 – DANS LES QUARTIERS

1506 contacts éducatifs (+37%)

717 jeunes accompagnés (+0,4%)

 Les services de prévention spécialisée (Sarthe et Mayenne)- Communes du Mans, Laval, Mayenne, Allonnes, Coulaines, Evron et Sablé sur Sarthe.

Pour les quartiers concernés de ces sept communes :

> 1506 contacts éducatifs qui correspondent à des amorces de relation ;

Le temps de présence sociale sur les quartiers représente un peu plus du tiers du temps de travail des équipes ;

> 717 accompagnements éducatifs dont 43% pour des filles. Les accompagnements représentent 26 % du temps de travail de l'équipe mayennaise et 22% du temps des équipes sarthoise. La nature de ces accompagnements est variable selon les sites et autorise une forme de caractérisation : la socialisation, l'insertion et la formation professionnelle, les démarches administratives, la scolarité caractérisent pour les plus fortes proportions les sites de la Sarthe ; la socialisation, la scolarité, l'accès à la culture et aux loisirs, l'emploi et la formation, les quartiers de Laval ; la socialisation, l'accès à la culture et aux loisirs, l'emploi et la formation, le mal-être et le soutien affectif, la santé et les conduites à risque, les quartiers de Mayenne ; la socialisation, les relations intrafamiliales, le mal-être et le soutien affectif, la scolarité et l'accès à la culture, les quartiers d'Evron.

> 46% de l'ensemble de ces accompagnements concernent la tranche d'âge des 11-17 ans, la proportion progresse de 4 points et conforte l'adéquation aux objectifs conventionnels. Le moyen de l'accompagnement est variable selon l'âge, les plus jeunes seront plutôt concernés par des activités collectives.

> 542 actions collectives furent conduites sur la période pour 2823 participations.

> 1083 heures de chantiers éducatifs (+84%) pour 32 jeunes en Sarthe. La mission « Ne reste pas dans l'ombre » a mis en œuvre 9 chantiers d'une semaine chacun pour un total de 20 jeunes et 700 heures de chantier en milieu rural (Chemiré le Gaudin, Spay, Soulligné-Flacé, Louplande). Le partenariat construit à cette occasion avec la Mission locale de l'agglomération mancelle, TARMAC, LADAPT, perdure dans le cadre d'un second appel à projet engagé pour deux ans depuis novembre 2021 et porté par INALTA avec le même consortium.

> Dans le cadre de sa convention avec la Banque Alimentaire, le service de prévention spécialisée de la Sarthe a distribué 5 460 kgs de denrées alimentaires (+45%).

> L'investissement des équipes se maintient dans les espaces dits « numériques », concrétisé par la co-animation avec la CAF 53 du projet des Promeneurs du Net et une contribution au même réseau des Promeneurs du Net en Sarthe.

2 – LES ACTIONS DE SOUTIEN A LA PARENTALITE

1 156 enfants ou adolescents (+ 115%)

 Les Points Rencontres (Sarthe et Mayenne)

465 enfants (+7%)

Point Soleil au Mans et Passerelle à Laval :

> 332 (+6%), est le nombre des nouvelles demandes d'organisation de visites. Il est stable et implique l'organisation de 547 entretiens avec les parents et les 465 enfants concernés par ces rencontres.

> Nous observons une progression du nombre de visites organisées par les deux sites : 1583 visites (+65%) pour 2221 programmées (+41%) ; 76,4 % dans un cadre judiciaire et 23,6% dans un cadre conventionnel (contrat parental), 2021 se caractérise ici par un gain de 6 points de la part conventionnelle.

La Médiation familiale, les auditions de mineurs (Sarthe et Mayenne)

> 73 médiations familiales réalisées (stabilité) et 15 en cours au 31 décembre ; 125 mineurs concernés (+13,6%). Dans le détail, cela correspond à 378 demandes (+78%) et 169 (+6%) séances de médiation. A 87,7%, la prépondérance du conventionnel se renforce sur la période (80% en 2020 ; 75% en 2019).

> 47 permanences de Médiation familiale furent organisées dans les tribunaux judiciaires de Laval et du Mans. 189 (+117%) entretiens de médiation (235 en 2019) conduisirent à 94 (+213%) conventions parentales homologuées par le Juge (110 en 2019). Pour mémoire, en 2020, les restrictions sanitaires avaient considérablement impacté l'activité des tribunaux.

> Une convention nous associe au centre départemental pour l'accès au droit (CDAD) de la Sarthe pour l'organisation de permanences pour des entretiens d'information sur la médiation familiale. Depuis 2020, une nouvelle convention lie la réalisation de ces permanences à la Maison de la Justice et du Droit d'Allonnes. 84 (+40%) personnes furent concernées par cette action en 2021, contre 55 en 2019 et 60 en 2020.

> Sur sollicitation des Présidents des deux tribunaux judiciaires, le service Parentalité réalise des auditions d'enfants ordonnées par les Juges aux affaires familiales. Au cours de l'année 2021 le temps d'intervenante fut renforcé pour être porté à 0,32 ETP pour la réalisation de 203 (+91%) rapports d'auditions déposés (60 au Mans et 143 à Laval).

Le Café de la Famille (Sarthe)

Après une forte progression de l'activité en 2019, 305 personnes (+50%) ont participé aux actions collectives du Café de la Famille en 2021 (groupes de parole, conférence, temps d'échange en école, temps d'échange au collège, temps d'échange en centre social, actions collectives virtuelles ... 62 personnes (-23%) ont été reçues pour des entretiens individuels en face à face ou virtuellement, au Pôle prévention de La Ferté Bernard (Nord Sarthe) et de Brûlon (Sud Sarthe), ici dans le cadre de la Maison des services.

Les activités du Café de la famille ont concerné 354 mineurs.

Visites médiatisées pour le service d'aide sociale à l'enfance de la ville de Paris (Sarthe).

Une activité ouverte en février 2019 suite à un premier appel à projet renouvelé 2020 en pour permettre l'exercice des droits de visites dans l'intérêt des enfants confiés à l'ASE de Paris et accueillis chez des assistants familiaux résidants en Sarthe. Pour ce troisième, 120 visites médiatisées ont été programmées, 82 (+67%) ont été réalisées et 38 (-49%) annulées concernant 9 (-36%) enfants. INALTA est titulaire du marché pour une durée d'un an reconductible trois ans soit jusqu'au 30 juin 2023.

3 – LES ACTIONS MEDICO-SOCIALES

Le centre médico-psychopédagogique de Laval

401 enfants (-5%) sont venus en consultation en 2021 dont 79 nouveaux (-56%). La forte progression de 2020 était à mettre en lien avec le recrutement complémentaire d'une psychologue pour 0,7 ETP pour l'accueil précoce de jeunes enfants. La réouverture des consultations de pédopsychiatrie en Mayenne pourrait expliquer cette évolution. Les enfants en consultation étaient à 72% de garçons (65% en 2020 et 59% en 2019) ; 145 enfants sont sortis des effectifs (+15%).

> 139 demandes de consultations furent enregistrées (-5%) et 87 furent réorientées (-15,5%),

> La liste d'attente au 31 décembre est constituée de 44 demandes (-12%) dont 35 enfants pour un premier rendez-vous (-22%).

> 86 % des demandes pour une première consultation sont relatives à des troubles du comportement (71% en 2020), 11% concerne Point-Virgule contre 21% en 2019. La baisse de fréquentation pour ces consultations « spontanées » proposées aux adolescents est certainement à mettre en lien avec le développement de la Maison des Adolescents sur différents sites du département. Ce phénomène conduisit à la décision d'interrompre ce mode d'accueil à compter de septembre. 76% des enfants ont moins de 11 ans (84% en 2020) et 51 % sont originaires de l'agglomération lavalloise, 49% du reste du département.

Le nombre d'interventions cliniques auprès de partenaires est en progression de 15% notamment auprès des écoles et en service hospitalier. Le dispositif Les Petits Pas vise des enfants de 0 à 6 ans, Il est financé par l'ARS et la CAF 53, suite à un travail d'élaboration avec la CAF, la PMI, l'Education nationale, la pédopsychiatrie publique, le CAMSP, la Direction de l'enseignement catholique. Le co-pilotage est assuré par l'association Félix Jean Marchais et INALTA. Son déploiement en 2021 s'observe par le nombre de contacts avec des parents 121 pour 267 rendez-vous proposés.

Le CMPP participe à la plateforme de diagnostic et d'orientation « troubles du neuro-développement » en partenariat avec le CAMSP géré par l'APF. Le projet d'établissement fut renouvelé en début d'année, un projet de Bureau d'Aide Psychologique Universitaire est déposé à l'ARS pour étude et discussion en 2022.

4 – PERSPECTIVES GENERALES ET PROCHAINES

Il s'agit de perspectives d'ores et déjà engagées en 2022 :

> La poursuite du projet de restructuration immobilière de la MECS Le Pourquoi Pas à Coullaines mais au-delà de l'aspect matériel d'importance, l'installation, d'un ensemble d'interventions intégrées qui se présenteront sous la forme d'une plateforme : MECS, Dispositif d'accueil d'urgence, placement éducatif à domicile. Cela passe par l'écriture d'un projet qui en précisera la cohérence et le potentiel par une démarche d'action-recherche animée par Askoria. Le projet évolue dans l'analyse des besoins identifiés par

le Département avec une demande de création d'une troisième unité pour la MECS le Pourquoi Pas et la création d'un service de suivi externalisé de 16 places ;

> Parallèlement, le projet d'ouverture d'une troisième maison pour de l'accueil d'urgence pour 6 mineurs âgés de 10 à 17 ans.

> L'installation d'un nouveau Siège social au 23 de la rue Grémillon au Mans quartier du Ribay qui accueillera aussi la direction du SEMO 72 laquelle direction libèrera la maison de la rue Mangeard pour y projeter l'installation du dispositif de préparation à l'autonomie et le dispositif d'accueil diversifié ;

> L'annonce de l'ouverture prochaine d'élaboration des travaux pour un CPOM en Sarthe avec le Conseil départemental pour une signature projetée en début d'année 2023 ; la reprise des travaux par le CPOM de Maine et Loire.

> Le Projet de rapprochement des établissements sous compétence de la PJJ, CER et CEF pour créer un pôle d'éducation renforcée pour mutualiser les savoir-faire et méthodes éducatives dans le souci de renforcer la palette des propositions éducatives dans les Projets personnalisés d'accompagnement conformément aux orientations de la loi de programmation et de réforme pour la justice de mars 2019 ;

> Des orientations stratégiques à valider au dernier trimestre 2022, puis leur déclinaison dans un plan d'action pour la période 2022 - 2025 ;

> La refonte de l'Intranet pour disposer d'un outil collectif et fédérateur ;

> Une démarche d'analyse et de recherche d'optimisation de nos dépenses sur quatre postes particulièrement significatifs : le parc automobile, Internet et téléphonie, la surveillance de nuit, la prévoyance et la complémentaire santé ;

> Des élections professionnelles en fin d'année avec l'expérimentation du vote électronique et l'objectif d'améliorer la participation de l'électorat.

> RAPPORT FINANCIER

1- Bilan au 31 décembre 2021

ACTIF	2020	2021	Ecart	Progression (%)
Actif immobilisé	11 754	11 697	-57	-0.48%
Actif circulant	11 999	13 016	1 017	8.47%
TOTAL BILAN	23 753	24 713	960	4.04%
PASSIF	2020	2021	Ecart	Progression (%)
Fonds associatifs/propres et écarts de réévaluation	6 086	6 086	0	0.00%
Réserves	4 288	4 780	492	11.48%
Report à nouveau, résultats	-961	-803	158	-16.48%
Subventions d'investissements	491	477	-14	-2.83%
Provisions réglementées	933	1 005	71	7.66%
Provisions pour risques et charges	735	679	-56	-7.65%
Fonds dédiés	1531	1883	352	22.96%
Dettes	10 651	10 607	-44	-0.41%
TOTAL PASSIF	23 753	24 713	960	4.04%

2- Compte de résultat au 31 décembre 2021

Postes	2020	2021	Ecart	Progression (%)
Charges	30 715	32 045	1 330	4.33%
Produits	30 606	32 683	2 077	6.79%
Résultat comptable de l'exercice	-109	637	746	784.84%
dont Résultat d'exploitation	210	205	-5	-2.41%
dont Résultat financier	-40.4	-4	36	189.21%
dont Résultat exceptionnel (dont IS)	-278.3	437	715	357.06%
Reprise des résultats antérieurs	574	509	-65	-11.33%
Retraitements établissements et services habilités (variation congés payés,...)	290	28	-262	-90.34%
Résultat à affecter	755	1 174	419	55.54%

3- Faits significatifs intervenus au cours de l'exercice

La crise sanitaire liée à la pandémie COVID 19 s'est poursuivie en 2021, dans une moindre mesure en termes d'incidence financière et d'activité.

En matière sociale, l'avenant 361 à la convention collective du 15 mars 1966 a été agréé. L'arrêté a été publié au journal officiel le 18 août 2021, pour une application au 1er février 2021.

Enfin, l'activité s'est de nouveau renforcée en 2021 avec l'ouverture effective de la maison pour les familles, le développement des activités du service de prévention spécialisée en Sarthe et les extensions d'autorisation des services suivants :

Le service de placement éducatif en Sarthe (+9 places)

- > Le service éducatif en milieu ouvert de la Sarthe : Actions éducatives en milieu ouvert (+ 100 mesures)

Enfin, des incertitudes pèsent sur la continuité du dispositif d'accueil de jour et activités équestres dans l'attente du nouveau schéma départemental du Conseil Départemental de la Mayenne.

3.1 La pandémie COVID -19

Les dépenses liées au COVID 19 ont été très largement inférieures à celles enregistrées en 2020.

Elles sont regroupées sur les 2 natures de dépenses suivantes :

Dépenses liées à l'organisation du travail (nouveaux équipements liés à la mise en place du télétravail, forfaits téléphoniques et internet ajustés). Ces dépenses s'élèvent à 37 203.47 € à l'échelle de l'association.

Dépenses exceptionnelles relatives à l'acquisition de matériels de protection (masques, gels, écrans de protection, blouses, thermomètres..) et les heures supplémentaires ou remplacements de personnels liés au COVID 19.

Ces dépenses s'élèvent à 15 695.51 € sur l'ensemble des établissements et services.

Ces dépenses représentent 0.17% des charges de l'exercice (pour

rappel les dépenses liées au COVID 19 représentaient 1.45% du total des charges de l'exercice 2020).

3.2 Les évolutions législatives ayant une incidence sur les comptes 2021

Les avenants à la convention collective du 15 mars 1966 L'avenant 361 à la convention collective du 15 mars 1966 a été agréé par un arrêté du 9 juin 2021, publié au Journal officiel le 18 août 2021.

Cet avenant porte les mesures salariales suivantes :

- > Revalorisation de la valeur de point, portée à 3.82 avec un effet rétroactif au 1er février 2021 (auparavant 3.80)
- > Évolution des grilles de rémunération des statuts conventionnels suivants compte tenu de la revalorisation du SMIC :
 - Agent de bureau (annexe 2)
 - Moniteur-adjoint d'animations et/ou d'activités (annexe 3)
 - Agent de service intérieur (annexe 5)
- > Évolution du salaire minimum garanti, passage du coefficient de 371 à 373 et de 381 à 383 en cas de sujétion d'internat.

3.3 La prime exceptionnelle pour le pouvoir d'achat

Afin de valoriser l'engagement et l'investissement des salariés dans le contexte particulier lié à la pandémie COVID 19, l'association INALTA a décidé de mobiliser le dispositif de la prime exceptionnelle pour le pouvoir d'achat mis en place par l'article 7 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2020 n° 2019-1446 du 24 décembre 2019, l'ordonnance n°2020-385 du 1er avril 2020 et reconduit par l'article 4 de la loi de finances rectificative pour 2021 n° 2021-953 du 19 juillet 2021.

Cette prime fixée à 200 € a été versée au mois de décembre 2021 à tous les professionnels présents à la date du 31 décembre 2021 (CDI et CDD), sans condition d'ancienneté.

Le montant global des primes versées aux salariés s'élève à 102 807.18 €.

3.4 L'évolution des activités de l'association

La Maison pour les Familles

La maison pour les familles, dispositif financé par le Conseil Départemental de la Sarthe a finalement été ouverte sur l'exercice 2021.

Son ouverture s'est réalisée en 2 phases, une première phase de préparation et d'ouverture de janvier à avril 2021 puis une montée en charge progressive de l'activité à partir de mai 2021.

L'objectif est de développer des liens positifs et partenariaux entre parents et professionnels, de resituer les adultes dans leur fonction de parent en valorisant leurs savoirs et leurs compétences.

La dotation versée en 2020 pour 45 000 € avait été placée en fonds dédiés en 2020 et a été utilisée en 2021.

Le développement du service de Prévention spécialisée en Sarthe

Dans le cadre d'un consortium avec la mission locale, l'association Tarmac et LADAPT le service de prévention spécialisée de la Sarthe a été retenu pour porter le projet « Repérer et mobiliser les publics dits « invisibles » à compter du 1er novembre 2021 jusqu'au 31 octobre 2023.

Ce projet financé par la Direction Régionale de L'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) a pour objectifs de repérer et remobiliser les publics dits « invisibles », qui ne sont pas accompagnés par le service public de l'emploi (Pôle Emploi, mission locale, Cap emploi), ainsi que les jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en études, et les personnes peu ou pas qualifiées (niveau de formation inférieur au Bac).

Prioritairement, le projet cible les personnes très éloignées de l'emploi, celles « hors radars » des institutions publiques du fait de plusieurs facteurs (illettrisme, isolement social, handicap reconnu ou non, sans domicile fixe, personnes avec des pratiques addictives, rejet des institutions,...) ainsi que les personnes en situation de handicap afin de les soutenir dans une démarche de

reconnaissance du handicap.

L'ambition des actions attendues sur le territoire est de :

- > Privilégier le « aller vers » la personne dans son environnement avec des actions proactives de repérage et de mobilisation
- > Favoriser la dimension de « raccrochage » de la personne : se nourrir des pratiques existantes comme l'expérimentation de modalités innovantes de mobilisation
- > Intégrer la question de la poursuite du parcours à l'issue du repérage et de la mobilisation.

Placement éducatif à domicile – Sarthe :

Habilité pour 30 places à compter du 1er janvier 2019, le service de placement éducatif à domicile en Sarthe, a vu son autorisation augmentée de 9 places par arrêté du 22 janvier 2021.

Le dispositif assure l'accompagnement de mineurs à partir de 11 ans.

Le service éducatif en milieu ouvert en Sarthe

Compte tenu d'une suractivité persistante, un arrêté conjoint du Préfet et du Président du Conseil Départemental de la Sarthe du 27 janvier 2021 porte l'extension de l'autorisation du service éducatif en milieu ouvert de la Sarthe à 1150 mesures d'actions éducatives en milieu ouvert et aides jeunes majeurs.

Le service d'accueil de jour et activités équestres

Après une réponse à l'appel à projet publié en mai 2020 par le Conseil Départemental de la Mayenne et portant sur une nouvelle configuration du dispositif d'accueil d'urgence et activités équestres, le Conseil Départemental a finalement invalidé les réponses aux appels à projet reçus.

Notre dispositif et son financement ont été maintenus dans l'attente de la parution du nouveau schéma départemental de la Mayenne, attendu en juin 2022.

4- Évolution des résultats par secteur d'activité entre 2017 et 2021

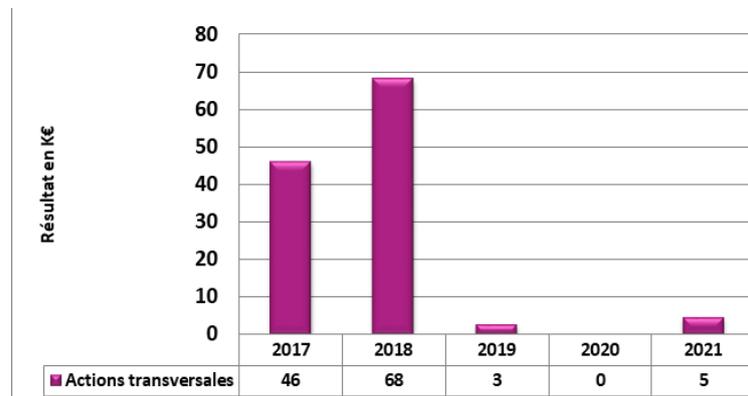
Siège Social

A l'instar des exercices antérieurs, une gestion rigoureuse des moyens permet de dégager un résultat administratif légèrement excédentaire de 5K€.

En accord avec nos financeurs, l'exercice 2021 a été marqué par de nouvelles modalités de répartition du coût salarial des professionnels techniques intervenant auprès des établissements dans le cadre de travaux de maintenance ou rénovation de locaux. Ces derniers sont depuis le 1er janvier 2021 répartis au réel de leurs interventions dans les établissements et services.

Cette ventilation plus juste conduit à une meilleure lisibilité des coûts réels supportés par les établissements et services. Au-delà de ces aspects techniques, il convient de mettre en avant une diminution du ratio frais de siège dans le total des charges Inalta (5.99% en 2021, 6.93% en 2017).

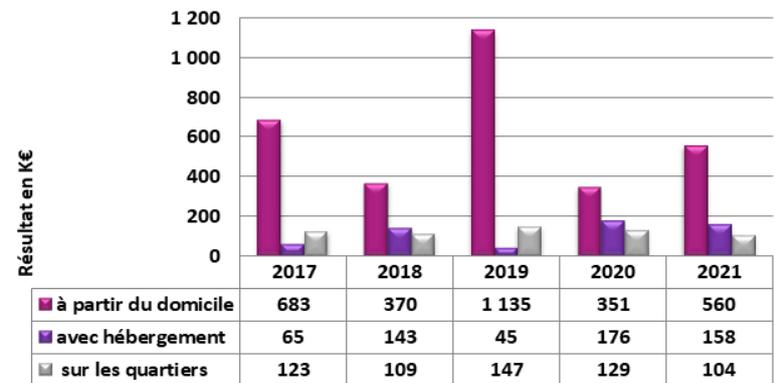
Cette diminution est liée à l'augmentation du périmètre Inalta mais également à une volonté de recherche de gains de productivité par la digitalisation des processus de gestion.



Actions socio-éducatives

Le résultat global des actions socio-éducatives est en augmentation de 25.31% par rapport à l'exercice 2020 porté par une augmentation de l'activité des services éducatifs en milieu ouvert sur les territoires Sarthe, Mayenne et Maine et Loire en progression de 6.61%.

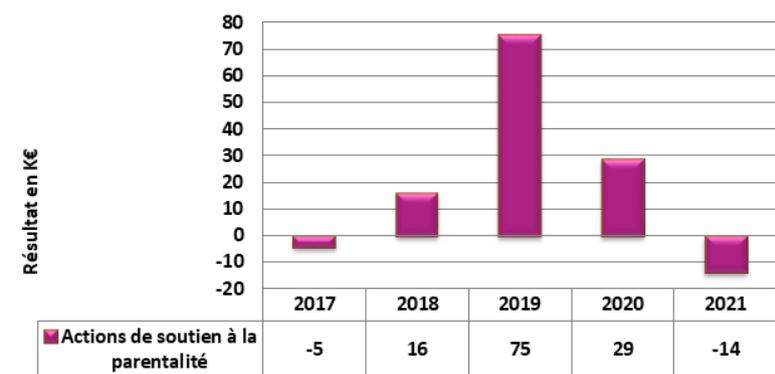
Les activités des services de prévention spécialisée accusent une baisse de résultat de 25 K€, lié à l'attente d'une revalorisation par le Conseil Départemental de la Mayenne de la dotation globale en lien avec les postes supplémentaires accordés pour le déploiement des équipes sur Evron.



Actions de soutien à la parentalité

Le résultat des actions de soutien à la parentalité présentent un déficit de -14 K€ en 2021 qu'il faut relier à l'activité Visites médiatisées réalisée pour la ville de Paris représentant 190% de l'écart.

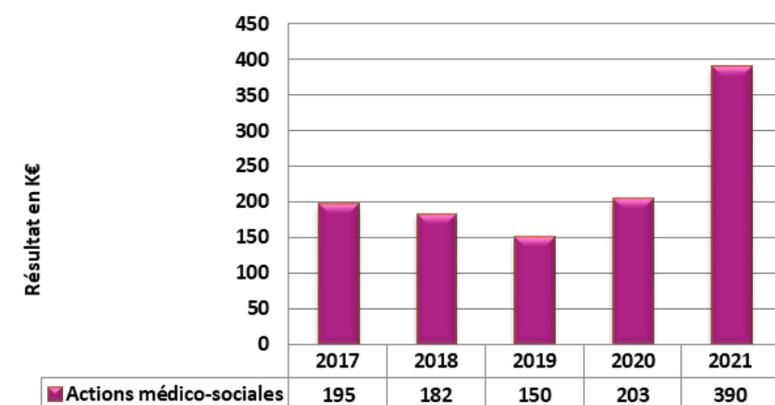
Le service dégrade son résultat de -12 K€ par rapport à l'exercice 2020 compte tenu d'un nombre de visites réalisées très inférieures au prévisionnel (106 visites facturées pour un prévisionnel de 199 visites).



Actions médico-sociales :

Le centre médico psychopédagogique présente un excédent de 390 K€, soit une augmentation de 92.1% par rapport à 2020. Outre les postes toujours vacants de pédopsychiatre et administratifs les charges relatives au personnel présent une économie de 120 K€. Le différentiel du prix de consultation moyen réel entre 2020 et 2021 de 43.3 € contribuent aux résultats pour 386 K€.

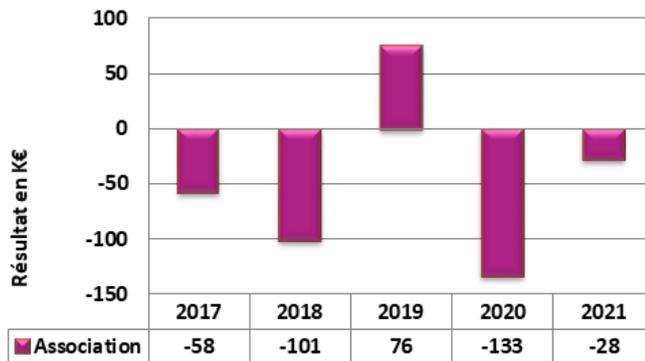
L'augmentation du tarif moyen est lié aux fluctuations de tarifs et la décision du 3 décembre 2021 d'octroyer à l'établissement un crédit complémentaire non reconductible de 100 K€.



Le résultat 2021 de l'association est déficitaire de -28 K€ est conforme au prévisionnel 2021 à l'exception d'une perte sur créance irrécouvrables constatée pour un montant de 7.4 K€.

Pour rappel les primes COVID versées aux salariés exposés à la maladie COVID 19 pendant le confinement en 2020 s'élevaient à un montant total de 75.7 K€.

Le montant de la prime PEPA versée aux salariés non prise en charge par le Conseil Départemental de la Sarthe s'élève à 53.6 K€.

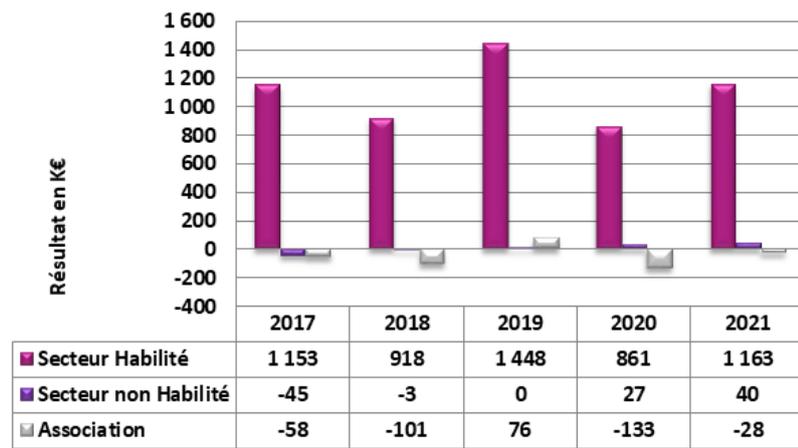


Résultat global

Les comptes annuels de l'association INALTA présentent un résultat excédentaire à affecter de 1 174 K€, soit une augmentation de 55.5% par rapport à l'exercice 2020.

Le secteur habilité, porté par une suractivité des services d'action éducative en milieu ouvert, contribue à 99% à ce résultat.

Le secteur non habilité présente un excédent de 40 K€ compte tenu d'une forte augmentation de l'activité contrôle judiciaire socio-éducatif de notre service d'appui au pénal (214 contrôles judiciaires facturés pour un prévisionnel 2021 de 74).



5- Ventilation des financements selon leur origine

ORIGINES DES FINANCEMENTS DE L'ASSOCIATION DE 2019 A 2021

